



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 65-2020

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS DE LA TAXATION 2021 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, a adopté le Règlement numéro 65-2020 règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2021 et les conditions de perception;

QU'IL peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 10 rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenues selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

DONNÉ à Sainte-Sophie-d'Halifax, le 26 janvier 2021.

Julie Paris

Directrice générale et secrétaire-trésorière